

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit et Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant à l'université de Bourgogne le droit de délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de 2^{ème} année de Licence **Administration Economique et Sociale** est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2024-2025

Présidente : Nathalie DROIN

Membres :

Dominique ANDOLFATTO

Yannick BASSOLE

Malika BENDAHMANE

Nathalie BESOMBES-PETIT

Jean-Christophe BOUGUERET

Mathieu BUNEL

Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS

Denis CLAUDE

Frédéric COULON

Vincent CUISINIER

Julia DEGENHARDT

Oscar FERREIRA

Stacy FOURNETTE

Fabrice HOARAU

Stéphane KOTOVTCHIKHINE

Jimmy LOPEZ

Florence MONNIER

Adrien UBERSCHLAG

Alexandre VIGNAUD

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le vendredi 28 mars 2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

